

Mercredi 22 avril 2020  
Communiqué de presse

## **BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN étape #3 :** **Déposez vos projets avant le 15 juillet**

**Plus que jamais nous devons nous interroger sur notre monde et agir maintenant !**

\*

Emmanuel Macron, Président de la République française : « *Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour* ».

Cyril Dion, auteur, réalisateur et militant écologiste : « *La crise du Covid-19 peut nous aider à construire le monde d'après* ».

Jean-François Caron, maire écologiste de la commune de Loos-en-Gohelle (dans le Pas-de-Calais) : « *De cet effondrement, de cette gigantesque solitude où chacun d'entre nous est plongé, de notre malheur, j'espère une renaissance, une résilience* ».

\*

Alors que le confinement vient d'être prolongé d'un mois supplémentaire, jusqu'au 11 mai, pourquoi ne pas mettre à profit cette période si propice à la réflexion, pour imaginer ensemble un futur meilleur pour notre planète et notre Puy-de-Dôme.

C'est maintenant, c'est le bon moment, alors réfléchissons, inventons, osons, engageons-nous pour la transition écologique et la solidarité entre les hommes et les territoires.

Concrétisez votre propre projet pour un Puy-de-Dôme encore plus écologique ?

### ***Budget écologique citoyen #BEC63 :***

***100% des idées viennent des citoyens***

***100% des projets seront choisis par les citoyens***

***100 % des projets seront écologiques***

***100 % seront réalisés par et pour les citoyens***

**Déposez vos projets avant le 15 juillet**

**Depuis le lundi 16 mars, les particuliers ou associations peuvent déposer en ligne leurs projets sur la plate-forme dédiée : [budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr](http://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr)**

Pour être recevable une idée ou un projet devra remplir les critères cumulatifs suivants :

- Le projet doit présenter un intérêt général à visée collective
- Le projet devra relever d'un des 6 champs de compétence du Département dans le domaine de la transition écologique :
  1. Agriculture durable et alimentation
  2. Promotion de la transition énergétique
  3. Gestion durable de la ressource en eau
  4. Environnement naturel exceptionnel et patrimonial
  5. Solidarité et réduction des inégalités
  6. Mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air
- Etre respectueux de l'ordre public et ne pas comporter d'élément de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Ne pas générer de conflit d'intérêt, ni apporter de profit pour le porteur de projets
- Ne pas entrer dans le cadre d'un projet déjà réalisé ou en cours
- Se réaliser sur le territoire du Puy-de-Dôme
- Pouvoir démarrer dans sa réalisation concrète dans les 6 mois suivant la conclusion de la convention entre le Département et le porteur de projet
- Etre suffisamment précis/détaillé pour pouvoir être évalué dans sa faisabilité technique, juridique et financière
- Répondre à des critères de transition écologique

Afin d'aider les porteurs dans le dépôt de leurs projets, **un guide méthodologique est consultable en ligne ([budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr](http://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr))**. *La lecture et l'assimilation permettra à un projet d'avoir de meilleures chances d'être validé par la commission citoyenne, et pourra ainsi être soumis au vote des Puydômois.*

A retrouver en ligne : **la carte interactive des pionniers** qui recense, par thématiques, les diverses actions et initiatives **en faveur de la transition écologique**. Cette carte peut notamment servir de source d'inspiration pour les citoyens qui souhaiteraient porter un projet dans le cadre du Budget Ecologique Citoyen. Au total : **plus de 200 initiatives** ont été renseignées lors des 8 réunions publiques organisées sur le territoire en début d'année.

**Plus de renseignements sur : [budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr](http://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr)**

**Déposez vos projets avant le 15 juillet**